



<https://geneatscaf69.wixsite.com/geneatscaf69>

**Compte-rendu de la réunion  
du club généalogique  
mardi 25 novembre 2025**

**Participation :**

**Présents** : Bruno D., Chantal R., Christian B., Christian C., Christine V., Danièle B., Gérard H., Guy M., Jacqueline V., Jean-Marc P., Laurent G., Marie-Claude G., Nicole Z., Nolwenn G., Odile B., Sophie C. et votre serviteur Bernard C.

**Excusés** : Édith V., Isabelle D. et Jean-Marie D.

**I / DOCUMENTATION**

Christian B. rend le n° 277 de la Revue Française de Généalogie qui contenait un dossier sur les parrains et marraines. Christian C. l'emprunte à son tour.

Laurent rend le n°278 de RFG qu'il avait emprunté et qui est consacré à l'Intelligence Artificielle en matière de Généalogie. Gérard l'emprunte à son tour.

Bernard demande si des collègues ont déjà acheté les 3 derniers numéros hors-série de la RFG qui concernent les recherches sur Gallica, les meilleures bases de données et les 3.160 sites internet incontournables pour un généalogiste. Comme personne ne possède ces exemplaires il décide d'en faire l'acquisition.

**II / DU COTE DE GENEANET**

A/ Quand on entre un nom sur un arbre Généanet la convention veut que le patronyme soit écrit en majuscule et que pour le prénom seule la première lettre soit en majuscule.

Guy se demande si cette graphie est automatiquement appliquée par Généanet en cas de saisie inappropriée.

La pratique montre que ce n'est pas le cas.

**B/** Guy nous indique que Généanet est le seul site généalogique permettant de rechercher une personne d'après ses seuls prénoms.

Démonstration est faite à partir d'une énigme présentée par Jean-Louis Beaucarnot dans le n° 279 de la RFG.

Mais comment sont effectuées les recherches quand un individu a plusieurs prénoms ? Il semble que Généanet recherche par défaut toutes les personnes ayant au moins un des prénoms mentionnés.

**C/** Bruno demande comment répondre à un de ses cousins qui veut consulter son arbre sur Généanet. La réponse dépend du niveau de confidentialité souhaité par Bruno et sa famille.

Sans démarche particulière chacun peut voir l'ensemble des personnes d'un arbre dès lors que ces dernières ont plus de 100 ans.

Mais si le cousin veut voir les données plus récentes que Bruno a mis en « privé », il doit demander un statut d'invité. Bruno l'acceptera ou non. Dans ce cas en effet le cousin a accès à toutes les données contemporaines y compris celles figurant dans le cadre « notes ». Or les membres d'une famille n'ont pas forcément envie de voir leur vie présentée à un tiers même s'il fait partie de ladite famille.

Enfin il est fortement déconseillé à Bruno d'accorder le statut d'administrateur à son cousin à moins que l'arbre ne soit élaboré à plusieurs mains. Il faut avoir une confiance totale en la personne qui co-administre son arbre. Sinon c'est prendre le risque de voir son arbre détruit à cause d'une éventuelle dispute entre cousins.

**D/** Bernard veut savoir comment de médias il peut intégrer à une personne inscrite sur son arbre ? Que ce soit des portraits, des photos, des cartes, des actes d'état civil, des articles de journaux, des diplômes etc ?

Il lui est répondu qu'il n'y a pas de limite connue. Voilà de quoi renseigner finement ses ancêtres !

### **III / APRES LA SEMAINE DE GENEALOGIE**

Les génératscafien-ne-s qui ont participé à la semaine de Généalogie aux Archives Municipales de Lyon en sont revenus satisfaits.

Un petit tour de table permet à chacun d'en tirer un bilan.

Sophie est au tableau d'honneur car elle s'est inscrite à presque tous les ateliers. Christian B a participé à l'atelier d'initiation à la généalogie qui va l'aider. Christian C. et Gérard font de la publicité pour que nous participions l'année prochaine à l'atelier sur les cartes postales. Ils nous expliquent tout ce que l'on peut tirer comme renseignements de l'analyse des cartes anciennes.

Ils nous présentent les évolutions des cartes postales selon les époques avec en particulier la possibilité d'écrire sur le recto à partir de 1904.

Gérard propose de rédiger un compte-rendu de son atelier sur le mariage auquel ont participé trois autres collègues.

#### **IV ARCHIVES MILITAIRES**

Un chapitre spécial est consacrée à cette question qui a été abordée sous différents angles lors de la réunion.

A / Un débat a d'abord eu lieu autour du site « **Mémoire des Hommes** » dépendant du Ministère des Armées. Lors de la réunion précédente nous n'avions pas pu avoir accès à ce site qui devait rencontrer un souci. Le problème est réglé et le site fonctionne maintenant normalement.

Mais force est de constater qu'on est loin de trouver tout ce que l'on souhaite en particulier au niveau du parcours d'un combattant.

De même, pour la première guerre mondiale, on trouve la liste des morts pour la France, des fusillés et des déportés, internés politiques et résistants. Mais on ne peut obtenir la liste des soldats qui ont participé à ce conflit sans y laisser leur vie.

Ce renseignement s'obtenait auparavant grâce au site du « **Grand Mémorial** » dépendant du Ministère de la Culture. On pouvait en effet visionner toutes les fiches matricules des classes concernées par le conflit.

Mais le « **Grand Mémorial** » est fermé depuis plusieurs mois. Officiellement pour cause de rénovation. Il est désormais hébergé (provisoirement ?) sur le site de « **France Archives** ». On peut donc toujours l'interroger avec profit.

A noter cependant qu'il y a des différences selon les départements où est recruté le soldat. En effet quand on trouve le nom d'un militaire il peut y avoir un lien direct avec la fiche-matricule (comme pour l'Ardèche). Mais pour d'autres départements - le Rhône par exemple- le lien renvoie au site général des AD. Il faut alors faire la recherche classique au niveau des archives du recrutement militaire.

Une remarque personnelle : je ne retrouve plus par le biais de **France Archives** un grand-père que je trouvais initialement directement avec le site du « **Grand**

Mémorial ». Il a dû y avoir de l'évaporation lors du transfert des fichiers puisque le nombre de fiches est différent.

B / Plusieurs d'entre nous ont participé aux AML à un atelier consacré au **parcours d'un soldat durant la « grande guerre »**. Il nous a été montré ce que nous pouvions glaner comme information à partir des JMO (Journaux des Marches et Opération) tenus par chaque unité combattante. On peut ainsi savoir où se trouvait un soldat durant tout le conflit en suivant son unité.

Pour cela il faut naturellement connaître l'unité de notre ancêtre d'où la nécessité absolue de trouver la fiche matricule de celui-ci. Les unités successives où il a été affecté sont en effet mentionnées sur ce document.

Les JMO se trouvent sur le site « Mémoire des Hommes ». Ils concernent essentiellement la première guerre mondiale, conflit pour lequel quasiment tous les JMO ont été numérisés et se consultent en ligne.

Il faut cliquer sur l'onglet « conflits et opérations » puis cliquer sur « première guerre mondiale » et ensuite sur « Journaux des unités engagées ».

## **V / ECHANGES DIVERS**

A/ Gérard présente le site « **Auprès de nos racines** » que fait vivre Élise Lenoble, généalogiste professionnelle. Elle anime également un blog auquel Gérard conseille de s'abonner. Il y a effectivement dans ses envois hebdomadaires des informations intéressantes.

Le dernier envoi concerne par exemple les archives de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants).

B/ Nous sommes informés de la création d'une **plate-forme « Espace CSE »** que met en place la délégation départementale des Services Sociaux.

Il y aura paraît-il « des offres culturelles et de loisirs à tarifs préférentiels, complémentaires aux avantages proposés aux adhérents de l'ATSCAF ».

Ceux qui sont intéressés doivent donner leur accord en écrivant directement à la délégation. Attention : cette information ne s'applique pas à ceux qui ne relèvent pas du Ministère des Finances.

## **PROCHAIN RENDEZ-VOUS :**

**Mardi 9 Décembre 2025 à 16h30**

**Local l'Oasis 8 rue Saint-Théodore Lyon 3ème**